Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260702-202637-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et 2 juillet, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Richard LE CARRÉ donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Frédérique BELLARD NARDONE donne pouvoir à Thomas JOUAN Sophie BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Aude BRETON Nicolas TANGUY donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance	Catherine HAUTE

✓ Désignation du correspondant incendie et secours
Délibération n°2026-37

Madame La Maire rappelle au conseil municipal que suite aux élections municipales 2026, la commune doit se mettre en conformité et désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, D.731-14.

En vertu de cette disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260702-202637-DE

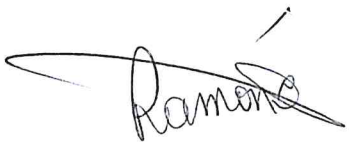
-« participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne M. Thomas JOUAN** en qualité de **correspondant incendie et sécurité** pour la commune de Trégomeur
- **Autorise Madame. La Maire** à :
    1. Inscrire cette désignation au **registre de sécurité** de la commune.
    2. Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la **formation** du correspondant.
    3. Informer les services concernés (services techniques, ressources humaines, etc.) de cette désignation

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ





La secrétaire,
Catherine HAUTE

